

Dans le cadre des
Rencontres
droits et résistances numériques
en contexte francophone

ATELIER 2 :
TABLE DE CONCERTATION SUR LES
DROITS ET RÉSISTANCES NUMÉRIQUES EN CONTEXTE FRANCOPHONE

Cette table de concertation est une occasion de :
1) réfléchir et d'échanger sur les notions de droits et de résistances numériques, termes qui renvoient à la manière dont nos droits humains s'actualisent dans les outils numériques;
2) sonder les partenaires invité.e.s en ce qui a trait à leurs droits individuels et collectifs.

Pour plus d'information, contactez Sarah Choukah,
sarah.choukah@uontario.ca

**lab—
delta**
droits en ligne
et technologies
alternatives

Pôle d'études
et de recherche
en cultures
numériques

UOF
Université de
l'Ontario français



Compte-rendu de la *Table de concertation sur les droits et résistances numériques en contexte francophone*

Sommaire :

Contexte de la table de concertation	2
1 Résumé des enjeux que nous proposions initialement.....	2
1.1 Communautés franco-ontarien·ne·s en ligne et plateformes propriétaires.....	3
1.2 Inégalités numériques chez les universitaires franco-ontarien·ne·s.....	3
1.3 Contenus franco-ontariens et invisibilisation.....	3
1.4 Pratiques organisationnelles et valeurs numériques.....	4
2 Résumé des discussions et enjeux soulevés.....	5
2.1 Brève présentation des participantes.....	5
2.2 Introduction aux droits et résistances numériques.....	5
2.3 Enjeux qui ont attiré l'attention.....	6
2.3.1 Découvrabilité et invisibilisation des contenus francophones en Ontario.....	6
2.3.2 Pratiques organisationnelles et valeurs numériques (suite).....	6
2.3.3 Présentation de l'une des participantes.....	7
2.3.4 Enjeux émergents : les conditions d'utilisation.....	8
2.4 Enjeux de l'IA en contexte organisationnel.....	8
3 Conclusion : solutions concrètes et prochain atelier.....	9

Contexte de la table de concertation

Hela Zahar (Université de l'Ontario français (UOF)), professeure agrégée et responsable du Pôle d'études et de recherche en cultures numériques, Sarah Choukah (UOF), professeure adjointe au Pôle d'études en cultures numériques, ainsi que Chanel Robin, étudiante à la maîtrise en communication, chercheuse invitée de l'Université de Montréal et coordinatrice du Lab-Delta, ont organisé et animé la Table de concertation sur les droits et résistances numériques francophones le 29 février dernier à l'UOF à Toronto.

Cette table de concertation a réuni les partenaires du Carrefour des savoirs et de l'innovation de l'UOF et a permis de réfléchir et d'échanger sur les notions de droits et de résistances numériques, termes qui renvoient à la manière dont nos droits humains s'actualisent dans les outils numériques, et de sonder les partenaires invités en ce qui a trait à leurs droits individuels et collectifs. Axées sur le thème des droits humains liés aux transformations numériques des organisations, les discussions ont porté sur les besoins, les enjeux et les défis vécus par les organismes entourant l'utilisation et l'adaptation à de nouveaux outils numériques.

Cette table de concertation s'inscrit dans le cadre du colloque « Rencontres sur les droits et résistances numériques en contexte francophone », organisé par le Lab-Delta sous la supervision de Stéphane Couture, professeur agrégé au Département de communication de l'Université de Montréal, financé par la subvention Connexion du CRSH. Le Pôle d'études et de recherche en cultures numériques et son laboratoire viennent en appui à cette activité, qui est rendue possible par une subvention du programme Mobilité en recherche dans la francophonie canadienne de l'ACFAS.

Voici le compte-rendu de cette table de concertation. La seconde partie de l'événement est prévue pour septembre prochain.

1 Résumé des enjeux que nous proposons initialement

Puisque les discussions avaient lieu en contexte franco-ontarien, nous souhaitions cibler les enjeux francophones particuliers à cette communauté. Il importait donc aux trois chercheuses et organisatrices de l'événement de porter leur attention au contexte francophone *minoritaire*, plutôt que celui du Québec où la francophonie est majoritaire. Nous avons donc pensé nos recherches préliminaires à l'intersection des besoins des communautés franco-ontariennes et des enjeux généraux touchant le contenu francophone sur les plateformes numériques ; nous avons réuni de la documentation sous la thématique globale de « découverbarilité de l'information en français et participation sur les plateformes en contexte franco-ontarien » :

1. Communautés franco-ontarien·ne·s en ligne et plateformes propriétaires ;
2. Inégalités numériques chez les franco-ontarien·ne·s ;
3. Contenus francophones, invisibilisation et découverbarilité ;
4. Pratiques organisationnelles et valeurs numériques ;

Voici un résumé de chacun de ces enjeux dans les prochaines sous-sections. Nous dégagons de ceux-ci des questionnements qui, selon nous, étaient susceptibles de se prêter à la discussion ultérieure.

1.1 Communautés franco-ontarien·ne·s en ligne et plateformes propriétaires

Le premier enjeu concerne la manière dont les plateformes propriétaires dominantes comme Facebook se mettent ou non au service des communautés francophones minoritaires : D'une part, à l'époque où le gouvernement ontarien avait annulé le projet de l'Université de l'Ontario français, les franco-ontarien.nes se sont fait entendre dans des groupes de discussion en ligne (Senga, 2018, *Radio-Canada*). Mathieu Fortin, fondateur du groupe « Je suis franco-ontarien // franco-ontarienne », affirmait que « [c]ette crise-là apporte une unification des Franco-Ontariens qui va rester » (Senga, 2018, *Radio-Canada*), une unification qui s'est produite via les « groupes Facebook ». Plusieurs d'entre eux ont été créés à ce moment-là pour réunir les franco-ontarien.ne.s et les inviter à débattre et discuter autour des problèmes liés à la minorité linguistique.

D'autre part, cette même plateforme constitue le lieu de la défavorisation de participation en ligne en français chez les jeunes franco-ontarien.ne.s. En effet, l'utilisation du français est souvent reléguée aux conversations privées, du moins, chez les jeunes (Cotnam-Kappel et Woods, 2020, p.156), et les réactions telles que les mentions « j'aime» les plus présentes sont surtout données aux publications en anglais (p.157).

Comment penser l'apport paradoxal d'un outil qui rallie les communautés franco-ontariennes et qui, simultanément, défavorise les contenus publiés en français ?

1.2 Inégalités numériques chez les universitaires franco-ontarien·ne·s

La technopédagogie et la mise en réseau des ressources en ligne pourraient faire progresser l'éducation supérieure des étudiant.e.s franco-ontarien.ne.s, alors que « la pertinence de certaines universités de petite taille est remise en cause pour un rapport provincial » (Gérard 2024, *Le Métropolitain*). À l'heure actuelle, on parle notamment de « [...] disparités entre les institutions franco-ontariennes et leurs homologues anglophones et bilingues en termes de ressources et d'opportunités de développement professionnel » (Cotnam-Kappel, citée dans eCampus Ontario, s.d.).

Comment les concertations d'outils numériques, telles que les « ressources éducatives libres par et pour les franco-ontariens »¹, pourraient-elles favoriser la visibilité des contenus (pédagogiques) francophones en Ontario ?

1.3 Contenus franco-ontariens et invisibilisation

Cet enjeu se construit en deux temps : d'abord, la question de l'invisibilisation de contenu francophone est connue sur les plateformes numériques dominante sous l'enjeu de la découvrabilité de l'information. En effet, sur celles-ci, le contenu

francophone est parfois « ignoré par [ces] plateformes et leurs algorithmes » (Saulnier, 2024). Le journaliste Alain Saulnier cite le rapport d'experts ayant « conseillé le ministre de la culture et des communications », avec ces chiffres qu'il qualifie d'«implacable[s] » (Saulnier 2024) :

[...]parmi les 10 000 pistes les plus écoutées au Québec, la part des **enregistrements interprétés en français n'était que de 8,6 %**, soit 5,3 % provenant du Québec et 3,3 % de l'extérieur de la province. À l'inverse, la part des enregistrements en anglais s'est élevée à 85,7 % (Rapport d'experts ayant conseillé le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, cité dans Saulnier, 2024).

Selon le rapport publié par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF, s.d.), la découvrabilité, mécanisme d'(in)visibilisation de l'information, dépend principalement de trois phases :

- la « repérabilité du contenu par les moteurs de recherche » (OIF, s.d., p.2) ; Elle est facilitée par des métadonnées claires et précises (« Nom, taille, date de création d'un fichier, nom de l'auteur d'un livre, sujet d'un film documentaire [...]» (OIF, s.d., p.3).
- la disponibilité (qui, elle, dépend de la « capacité » de la plateforme à diffuser);
- la recommandation (« mise en valeur » par les algorithmes).

Toutefois, bien que les plateformes dominantes soient souvent la cible de critiques (avérées), certaines plateformes libres telles que la populaire encyclopédie en ligne Wikipédia ne sont pas pour autant exemptes de failles. Sur cette plateforme de rédaction collaborative, ce sont parfois les règles de contribution de la plateforme elles-mêmes qui mettent un frein à la visibilité des contenus franco-ontariens (Casemajor et Couture, 2020). Un exemple : les articles portant sur des « cultures régionales » sont souvent appelés à la « suppression » par des contributeur.trices provenant d'autres pays dont la culture francophones est majoritaire (Casemajor et Couture, 2020, p.16).

Comment (mieux) utiliser les aspects techniques de Wikipédia et des plateformes numériques dominantes pour promouvoir le contenu francophone ?

1.4 Pratiques organisationnelles et valeurs numériques

Certaines institutions dépensent des sommes non-négligeables pour les services informatiques de compagnies telles que Microsoft ou Google. Cela ne fait pas l'unanimité chez les employé·es : le téléchargement d'applications (notamment des logiciels libres) peut être interdit sur les ordinateurs portables prêtés au personnel. Iels n'ont pas la liberté d'adapter leur ordinateur à leurs besoins.

Quelles sont les pratiques liées à l'utilisation de logiciels au sein de votre organisation? Est-ce que celles-ci correspondent à vos valeurs numériques ?

2 Résumé des discussions et enjeux soulevés

Pour les chercheures, l'idée était de dégager de ce processus d'idéation les besoins des communautés franco-ontariennes en ce qui a trait aux outils numériques. Dans cette section, voici les enjeux principaux qui ont été soulevés avec les idées et questionnements correspondants.

2.1 Brève présentation des participantes

Participante no°1 : Elle occupe le poste de cheffe de produit pour une compagnie télévisuelle ontarienne et est certifiée en gestion de projet et de nouvelles méthodologies de travail. Elle se questionne à savoir comment fournir aux utilisateurs du site web de l'organisme « la meilleure expérience utilisateur ». Pour elle, cela est intrinsèquement lié au fait d' « *être rassuré·e [par] ce qu'on est en train d'utiliser* ».

Participante no°2 : Adjointe administrative, responsable des adhésions et des congés spéciaux dans un organisme qui vient en aide aux femmes immigrantes, elle s'intéresse aux questions du numérique étant donné son implication dans l'organisation d'événements en ligne pour l'organisme.

Participante no°3 En tant qu'assistante de programmation dans un « *centre d'artistes autogérés qui accueille essentiellement des artistes médiatiques numériques* », elle représente son organisme puisque les questions du numérique concernent tout autant l'équipe administrative que les artistes membres.

2.2 Introduction aux droits et résistances numériques

La conversation a débuté par un tour de table sur ce que les participantes entendent, instinctivement, par les notions de droits et de résistances numériques.

Pour la première participante, la résistance rime avec une certaine réticence. Être réticent·e, par exemple, à poursuivre la navigation sur un site web donné, constituerait de la « *résistance de la part des utilisateurs* ». Cette forme de résistance survient au moment où « *ils [ne] se sentent plus autant en sécurité qu'au moment où ils ont cliqué pour ouvrir [le] site web* ». Les droits numériques entreraient dans le même ordre d'idées, englobant « *ce qui existe ou ce qui devrait exister pour que cet utilisateur se sente en confort en utilisant [un] site [web]* ». Un autre exemple de résistance se retrouverait selon elle dans le fait même de parler « *le français dans un environnement canadien [anglophone]* », qui pourrait aussi s'illustrer par le fait qu'un·e développeur·euse choisisse de monter un site web entièrement en français en Ontario.

Une autre participante voyait dans les deux concepts-clé de la table de concertation un lien direct avec la compréhension des implications de l'utilisation des outils numériques, qui s'illustrait notamment par la gestion des témoins tiers (*third-party cookies*), sur le web : « *généralement on accepte sans vraiment aller lire, essayer de comprendre ce que ça vaut, ce qui est écrit là-dedans* ».

Une troisième participante à cette discussion, pour sa part, associe les droits numériques à la question l'accès à l'Internet et, par ricochet, aux freins à l'accessibilité universelle. Elle mentionne les personnes âgées, catégorie de personnes pour qui il est plus difficile de se servir aisément des outils numériques. La résistance, pour elle, renverrait à une connotation de militantisme, dans le sens de « *résister à certaines formes d'oppression par le biais du numérique* ».

2.3 Enjeux qui ont attiré l'attention

2.3.1 Découvrabilité et invisibilisation des contenus francophones en Ontario

Après avoir présenté les différents enjeux de la section 1, nous avons laissé la parole aux participant.e.s. Le dilemme de l'apport paradoxal de Facebook sur la communauté franco-ontarienne (section 2.1) a été relevé par une des participant.e.s, qui propose d'ajouter un troisième paradoxe : « *[parfois], [ce sont] les individus eux-mêmes qui, dans les conditions [d'utilisation], ont refusé de recevoir [des] informations ou [des] notifications* ». Elle relate que le fait d'avoir oublié elle-même de régler certains paramètres lui a permis de recevoir sur son fil d'actualité Facebook des informations utiles, liées à ses intérêts et son entreprise. C'est pourquoi elle se demande :

« *Est-ce que c'est vraiment entièrement de l'algorithme de Facebook qui empêche de nous faire arriver l'information, ou en tout cas à tous les utilisateurs qui sont censés être la cible d'information? Ou est-ce que [ce sont] aussi les utilisateurs qui, peut-être, ne sont pas suffisamment conscients de comment accepter ou refuser des conditions d'utilisation?* »

Elle poursuit en nommant quelques difficultés rencontrées par son entreprise médiatique dans le fait de cibler son public franco-ontarien sur Facebook. Elle croit que l'algorithme de la plateforme ne reconnaît pas la différence entre un·e utilisateur·rice ontarien·ne et franco-ontarien·ne : « *Ça ne veut pas dire qu'il y a moins de francophones à l'Ontario, mais ça veut probablement juste dire que le Facebook des personnes qui sont en Ontario est en anglais* », et que, selon elle, l'algorithme ne va pas pour autant suggérer du contenu de langue française à un·e utilisateur·rice ontarien·ne francophone puisqu'il suppose que la personne comprend l'anglais.

Sur la question des contenus francophones, Sarah soulève l'enjeu de la traduction du contenu anglophone en français : elle nomme la réticence de certaines compagnies anglophones à traduire leur documentation et les étiquettes de leur produits en français, prétextant des coûts élevés et un souci de design de produit, ce qui réduit l'accès à des services en français en Ontario.

2.3.2 Pratiques organisationnelles et valeurs numériques (suite)

À la recherche d'une initiative « *universelle et globale* », l'une des participant.e.s mentionne le rôle du Educational Computing Network of Ontario (ECNO), qui, dans le domaine de l'éducation, veille à évaluer la sécurité des sites web et à certifier qu'ils sont bel et bien sécuritaires pour une utilisation scolaire. Plus généralement, elle soutient la nécessité de créer un « *site web de référence* » qui centraliserait les ressources dédiées aux franco-ontarien·ne·s et dont « *l'URL serait très courte, facile à mémoriser* », à l'image, illustre-t-elle, de Page Jaunes au Québec. En réponse à cela, une autre

participante nous informe d'une initiative qui lui avait été présentée peu de temps auparavant, [Réseau-Etab.org](#) (ou Settlenet, en anglais), qui a pour but précisément de concerter les initiatives canadiennes (le site web est bilingue).

Elles énumèrent par la suite les plateformes utilisées dans leurs organisations respectives et disent utiliser régulièrement des plateformes comme Google Workspace, Zoom, et Facebook. Ces dernières s'avèrent des moyens « *de base* » très utiles pour les « *petites équipes* », car autant la transmission de document à l'interne que la promotion au grand public doit se faire aisément. Si Facebook répond donc à leur but de rejoindre leur public francophone, elles admettent toutefois devoir souvent se résigner à acheter de la publicité « *sponsorisée* » pour assurer un meilleur ciblage des minorités francophones : « *On est obligé·es de payer [...] pour pouvoir faire passer l'information puisqu'on est des francophones* ». Le « *manque de temps* » et le fait qu'il s'agisse des options « *les plus simples* » pour leurs organismes ont été soulevés comme principaux incitatifs à l'utilisation des logiciels propriétaires nommés précédemment. L'autre avantage est dû au statut d'OBNL, que Google récompense en offrant du stockage illimité sur son Drive. Toutefois, le statut même d'organisme à but non lucratif les oblige en contrepartie à rendre des comptes de leurs activités. Des plateformes facilitantes comme Google ou Microsoft les aident en outre à fournir les données nécessaires pour ces rapports. Pour atteindre leur cibles et diffuser les informations de l'organisme, on nous explique que l'utilisation des plateformes dominantes vise donc à « *faciliter la participation [du public] en prenant ce que [...] plus ou moins tout le monde connaît, qui est plus ou moins facile à [manipuler]* ».

En termes de plateformes alternatives, ces dernières se font rares au sein des organismes de nos participantes. L'une d'entre elles affirme que son organisme essaie simplement de rejoindre le public où il se trouve, et ce dernier se retrouve sur les plateformes dominantes. Elle nomme toutefois Vimeo comme plateforme de diffusion de choix pour l'organisme : puisqu'il s'agit plateforme « *plus artistique* », elle se trouve donc à être alternative à YouTube. De plus, leur site web est hébergé sur le populaire logiciel libre Wordpress. La représentante de cet organisme demeure ouverte à se pencher sur l'utilisation d'autres réseaux sociaux, mais elle indique que cela dépend aussi de la présence des artistes membres : « *Si on sait que nos artistes sont aussi sur ces médias sociaux, peut-être ça pourrait être quelque chose à creuser* ».

2.3.3 Présentation de l'une des participantes

À la suite de la première discussion qui a suivi la présentation des enjeux relevés par l'équipe de recherche, la participante qui avait préparé une courte présentation pour l'occasion a voulu discuter plus longuement de ceux auxquels elle fait face en tant que cheffe de produit dans une compagnie télévisuelle. L'un de ceux-ci se trouve dans l'utilisation de traqueurs pour mesurer le trafic sur le site et mieux analyser ce qui intéresse les internautes. Le hic est que ces *cookies* n'indiquent pas le nombre de francophones visitant le site, ce qui est l'une des données qui les intéresse le plus concernant leur public. Un autre aspect moins reluisant des *cookies* est la manière dont ils sont présentés actuellement. L'idée, selon la présentatrice, serait de les rendre « *transparents* » en explicitant ce que l'entreprise utilise comme données sur leurs utilisateurs, mais de manière qui soit accessible (compréhensible) pour les personnes qui visitent le site web. Car en ce moment, dit-elle, « *T'as vraiment besoin d'un doctorat pour comprendre aisément ce qui est écrit dans les conditions de confidentialité !* ».

En guise de conclusion, elle lance quelques solutions hypothétiques qui confirment le besoin de la mise en place d'un site web centralisateur qui maintienne le web sécuritaire, qu'elle a mentionné plus tôt. Ainsi, « *si [elle avait] une baguette magique* », elle créerait un « *pôle dans l'agence de protection du consommateur* » qui s'affairerait à jouer une rôle de sentinelle du web pour « *s'assurer que les sites web sont [sécuritaires]* ». Pour ce faire, il avertirait les utilisateur·rice·s avant qu'ils ne cliquent sur des options potentiellement indésirables. Une idée corollaire que la présentatrice a proposée serait de créer une communauté de bénévoles qui, elles et eux aussi, veillerait à la protection du web, à l'image des initiatives torontoises « *Neighborhood Watch* », illustre-t-elle.

Elle déplore enfin la « concurrence entre les organismes franco-ontariens qui ont « *du mal à collaborer* » puisqu'ils « *prom[euvent] la même chose [en]vers les mêmes utilisateurs* ». Une telle initiative fédératrice permettrait alors de réduire les coûts pour chacun des organismes tout en étant moins exigeante pour le public : « *Au lieu que les utilisateurs nous découvrent, pourquoi nous, nous n'allons pas les chercher* »?

2.3.4 Enjeux émergents : les conditions d'utilisation

Plus loin dans la discussion, l'une des participantes revient sur l'enjeu des cookies : « *on aime bien quand on signe des contrats à lire de A à Z [sur papier], mais quand il s'agit du numérique, on [ne] prête pas forcément attention à ce à quoi [...] on accepte* ». Une autre précise ensuite que, même si l'on voudrait lire les détails, quand le besoin se présente, que l'on doit par exemple télécharger un logiciel ou acheter quelque chose en ligne, « *on n'a pas le choix d'accepter* ». L'une des raisons qui nous ne motive pas à lire les conditions, ce serait, selon cette dernière, que le fait de cocher la case « J'accepte » n'engendre pas de conséquences immédiates et visibles : « *pour la plupart d'entre nous je pense, on n'a jamais eu à faire face à une vraie conséquence de ce que ça apporte, en fait d'accepter de vendre ses données* ». Dans le but de rendre plus lisibles et digestes les conditions d'utilisation et de vente, la troisième participante propose de faire apparaître des « indicateurs » pendant la lecture et qui seraient adaptés au lectorat, rappelant que de tels indicateurs sont déjà mis en place « *dans le cas du téléchargement en streaming* », où les fournisseurs d'accès à Internet peuvent savoir si leurs utilisateur·rice·s essaient de télécharger du contenu illégalement.

La première partie de la table de concertation sur la question suivante : « *comment pourrait[-on] accepter que certaines données [soient partagées] [...] ou [accepter] certaines conditions d'utilisation pour aider la viabilité des organismes francophones?* »

2.4 Enjeux de l'IA en contexte organisationnel

Pour introduire la seconde partie de la discussion, et pour faire écho à cet enjeu qui avait été soulevé précédemment, Sarah a présenté brièvement quelques-uns des principaux enjeux de l'IA dans le contexte de la traduction et de la transcription automatique. Il s'agit d'un autre secteur défavorable à la viabilité du français. En effet, l'anglais a servi de langue « intermédiaire » pour la traduction automatisée en ligne pendant plusieurs années (par ex. si on voulait traduire du français à l'espagnol sur un logiciel de traduction, celui-ci l'effectuait en deux temps : français vers anglais, puis anglais vers espagnol; cette double opération causait des inexactitudes). Cette primauté

de l'anglais comme langue de référence a aussi nuit à l'inclusion des autres langues dans le développement de logiciels de transcription de voix à texte et l'inverse, ce qui engendre des défis de révision supplémentaires lorsqu'il est question de traduire dans d'autres langues. Sarah qualifie ainsi ces systèmes d'«anglocentriques ».

La chercheuse aborde par la suite l'opacité de l'infrastructure en dénonçant « *l'ouverture* » de l'IA telle que prétendue par certaines compagnies. Bien que soi-disant ouvert, le « téléchargement » du code source d'IA « *demande certaines compétences* » ; Sarah rappelle qu'il n'en demeure pas moins que les données qui ont servi à l'entraînement ne sont, elles, jamais rendues disponibles. Par exemple, pour des IA de traduction, il est impossible pour les utilisateurs de connaître « *la proportion de l'anglais et du français dans le corpus* » d'entraînement.

Les participantes ont été alors amenées à discuter de leur propre usage de l'IA en milieu de travail.

L'une de nos participantes fait suite aux problèmes de traduction de l'IA tels que mentionnés par Sarah. Elle, qui admet utiliser parfois ChatGPT pour traduire automatiquement du contenu des publications, remarque aussi que « [l'IA a] un mauvais niveau de langage : [...] ChatGPT va souvent utiliser des mots très savants, [...] un langage très chiadé », et qu'il ne reconnaît pas toujours le bon ton à emprunter pour bien rendre un message dans un contexte donné. Ensuite, elle dit avoir remarqué une meilleure traduction du français vers anglais que l'inverse. Elle ajoute même que des anglophones qui s'occupaient de la révision de ses publications s'étonnaient qu'il y avait « très peu d'erreurs ».

Une autre différencie les usages au travail de ceux de sa vie personnelle : elle affirme d'emblée que sa compagnie « *n'a pas recommandé* » d'utiliser ChatGPT vu que le « *niveau de sécurité* » lié à l'utilisation demeure encore méconnu. Toutefois, elle exprime aussi le désir de « *résister* » en s'amusant à tester les différentes IA génératives, car elles piquent tout de même sa curiosité. Vouloir tester ces technologies, pour elle, « *c'est une nature de l'humain !* ». Elle dit ne pas se priver de remettre en question les réponses textuelles ou les images offertes par les robots conversationnels populaires en leur demandant « *Es-tu sûr que [ta réponse] est correcte ? J'ai une source qui dit le contraire* », puis l'IA de lui répondre : « ‘Ah je m'excuse, je suis confus, assez vrai, vous avez raison’ ». Elle trouve cela bien que l'IA se corrige de la sorte et s'améliore, car elle craint de « *laisser [ces technologies] accessibles à n'importe qui* ». Cela l'amène à se demander si réellement, « *tous les utilisateurs sont conscients des [capacités auto-correctrices de l'IA]* » et, du même coup, de la grande teneur en inexactitudes des réponses fournies par l'IA. Elle croit donc en la mise en place d' « *une réglementation qui autorise progressivement les utilisateurs selon le degré de littératie sur la matière* ».

La dernière dit ne pas se préoccuper de l'utilisation de l'IA au sein de son organisme, car la place de l'humain y est primordiale dans la vérification et la correction dans le but d'« *assurer [...] la crédibilité* » du contenu. Ici, le travail humain n'est donc pas à veille d'être remplacé par l'IA. Elle avoue toutefois, en riant, avoir demandé assistance à l'IA pour rédiger certains messages qui demandent un ton plus formel.

Elle poursuit sur les craintes de « grand remplacement » que crée chez certain·es personnes le développement rapide de l'IA : « *je pars toujours du principe que si c'est quelque chose qui est créé par l'homme, il faudra toujours un humain derrière pour*

vérifier ou recalibrer ... ». Même opinion nuancée du côté d'une autre participante, qui ne voit en l'IA qu'un « outil » dont l'humain a le pouvoir d'« encadrer ».

3 Conclusion : solutions concrètes et prochain atelier

Nous avions prévu de compléter cette première table de concertation par un atelier ayant une portée pratique. En effet, cette seconde rencontre visera à apporter des aspects pratiques aux questionnements soulevés précédemment sous la forme d'expérimentation d'infrastructures alternatives et libres. Nous proposerons donc des solutions techniques concrètes et en ferons la démonstration sur les lieux de l'atelier. Il s'agira d'explorer des logiciels libres et/ou des alternatives aux plateformes dominantes qui pourraient potentiellement servir aux différents organismes militant pour les droits humains ou numériques. Le but est de les sensibiliser sur la sécurité de leurs communications et de leur organisation, ainsi que sur la reprise de contrôle sur les outils numériques utilisés, permise par les logiciels libres ou alternatifs.

À la fin de la rencontre, quatre points ont été retenus en dégageant parmi les grandes lignes de nos discussions les besoins dont les participantes nous ont fait part :

- Une formation de base en littératie numérique, amenée par les préoccupations entourant le rôle et le fonctionnement des cookies, la prise de conscience des traces de navigation et la compréhension des conditions d'utilisation ;
- La création potentielle d'une plateforme *par et pour* les franco-ontarien·nes, car il avait été discuté notamment du besoin chez les franco-ontarien·nes d'un équivalent de la ressource centralisatrice québécoise Page Jaunes. Le but d'une telle initiative serait d'éviter que les ressources spécifiques à la communauté franco-ontarienne ne soient « noyées » parmi celles, plus nombreuses, de la majorité francophone québécoise ;
- La régulation du web, qui à la fois permet et contraint certaines pratiques : il serait intéressant d'aborder les avantages et désavantages d'une telle régulation ;
- La vulgarisation des mécanismes techniques sous-jacents aux plateformes numériques, aspects infrastructurels souvent invisibilisés par l'interface utilisateur attrayante, et qui sont responsables notamment de l'(in)visibilisation des contenus francophones.
- Corollairement, il s'agirait, comme nous le prévoyions, de proposer des solutions alternatives. Nous avons été surprises de l'absence de discussion sur les technologies alternatives, celles-ci ne semblent pas venir facilement à l'esprit comme solutions potentielles immédiates. Il nous paraît alors pertinent de nous pencher sur ce qui rebute les utilisateur.rices quant à l'adoption de technologies alternatives.

Chanel Robin, Sarah Choukah, Hela Zahar —16 mars 2024

RÉFÉRENCES

- Casemajor, N., & Couture, S. (2020). Pluralisation des savoirs et cultures minoritaires. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 14(4), <https://doi.org/10.4000/rac.14581>
- Commissariat aux services en français de l'Ontario. (2015a). *Santé : À la recherche d'un remède*. Consulté 19 février 2024, à l'adresse <https://csfontario.ca/fr/rapports/ra1415/priorites-strategiques/sante>
- Commissariat aux services en français de l'Ontario. (2015b). *Statistiques sur les plaintes*. Consulté 19 février 2024, à l'adresse <https://csfontario.ca/fr/rapports/ra1415/statistiques-sur-les-plaintes>
- Cotnam-Kappel, M., & Woods, H. (2020). La participation en ligne en Ontario français : Pistes de réflexion et d'action pour redéfinir la francophonie avec et pour les jeunes. *Éducation et francophonie*, 48(1), 144-163. <https://doi.org/10.7202/1070104ar>
- Gérard, J.-F. (2024, novembre 2). Les pédagogues de l'Ontario français se rassemblent autour des nouvelles technologies. *Le Métropolitain*. <https://lemetropolitain.com/les-pedagogues-lontario-francais-se-rass>
- Organisation Internationale de la francophonie. (s. d.). *Pour une initiative francophone en faveur de la découverbarilité en ligne des contenus francophones*. https://www.francophonie.org/sites/default/files/2021-09/oif_infographie_de%CC%81couvrabilite%CC%81.pdf
- Saulnier, A. (2024, février 3). La découverbarilité des contenus culturels francophones, le défi d'Ottawa et de Québec. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/806562/idees-decouvrabilite-contenus-culturels-francophones-defi-ottawa-quebec>
- Senga, B. (2018, 25 novembre). La gestion des groupes de discussion virtuelle à l'ère de « la résistance » franco-ontarienne. L'Ontario et les services en français. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1138002/gestion-groupes-facebook-resistance-compressions-services-francais-ontario>